

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-973/SG/IAM portant Suspension et destitution de fonction des Okal et Notables traditionnels

n° 74-973/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

10 juin 1974

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1974

Date du numéro

25 juin 1974

### TEXTE INTÉGRAL

1er \_\_ Sont suspendus de leurs fonctions. les Okal dont les noms suivent : M. Wais Boulaleh Esueh. Akel S/Moussa Yaroun, cercle d'Ali-Sabieh (pour une période de 3 mois) ; M. Kori Gaditto Rouffa, Akel Data Ablé, cercle de Tadjourah (sine die) ; M. Barkat Siraj, chef de village de Tadjourah (sine die) ; M Awaleh Walie Bahdon, Akel général Fourlaba Doulad, cercle d'Ali-Sabieh (sine die) ; M. Omar Aline, Issa Mamassan, district de Djibouti (sine die) ; M. Saïd Abdallah Illtiré, district de Djibouti (sine die) ;

#### Art. 2

— Sont destitués de leurs fonctions : M Waberi Assowe Guelle. Issa Fourlaba Doulad, chef de quartier d'Ali-Sabieh ; M. Roble Wais Diarde, chef de village d'Arta (district de Djibouti) ; M. Mohamed Dini. dit Kadigaitou, Akel général Adael, cercle d'Obock.

#### Art. 3

La présente décision prendra effet le lendemain de la notification aux intéressés.